

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-288

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.